



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-TREIZIEME
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 26 juin 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 26 juin 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-treizième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. Du recouvrement des créances résultant des crédits et des subventions octroyés par le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)

Le Président de la République tient à voir le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) jouer son rôle en tant que l'un des principaux instruments de financement de la politique nationale d'industrialisation. A ce titre, il est appelé à soutenir la création, la modernisation et l'expansion du tissu industriel national, afin de renforcer notre autonomie productive, de créer des emplois et de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Cependant, le portefeuille du Fonds de Promotion de l'Industrie demeure grevé par plus de cinq cents (500) créances échues et impayées, représentant un encours de plus de trois cents millions de dollars américains à recouvrer.



Cette situation préoccupante affecte sensiblement les capacités d'intervention de cet établissement dans le financement et l'accompagnement du développement industriel. Le non-respect des engagements contractuels par certains bénéficiaires prive le Fonds de ressources considérables, réduit sa capacité d'intervention et compromet le financement de nouveaux projets industriels indispensables à la transformation économique de notre pays.

Le Président de la République attache une importance personnelle à ce dossier de recouvrement dans le contexte actuel où notre pays s'emploie à accélérer sa diversification économique, à promouvoir la transformation locale de nos matières premières, à créer davantage d'emplois pour notre jeunesse et à renforcer notre souveraineté économique. Car, chaque dollar recouvré doit être réinvesti au service de l'industrialisation nationale et de la prospérité collective.

Il a salué les initiatives déjà entreprises par le Fonds de Promotion de l'Industrie en vue du recouvrement de ces créances et lui a exprimé tout son soutien pour garantir l'exécution effective des obligations contractuelles des bénéficiaires des crédits accordés.

A cet effet, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Industrie ad intérim a été instruit d'élaborer un plan renforcé de recouvrement des créances, en étroite collaboration avec le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, afin de solliciter le concours des juridictions et des autres instances judiciaires compétentes en vue d'accélérer le recouvrement effectif des créances échues destinées au financement du développement industriel de notre pays.

Le Président de la République tient à ce que cette opération soit conduite avec rigueur, dans le strict respect de la Loi, des engagements contractuels et des intérêts supérieurs de la Nation.

2. De la nécessité d'accentuer la mobilisation des populations locales dans la riposte contre la maladie à virus Ebola

Le Président de la République a réitéré sa détermination, matérialisée par le Gouvernement de la République avec l'appui de ses partenaires, pour assurer une riposte efficace, coordonnée et adaptée contre la maladie à virus Ebola qui sévit les zones de santé de Rwampara, Mongbwalu, Bunia et Nyankunde dans la province de l'Ituri en vue de circonscrire cette menace sanitaire et de protéger les populations.



Subsidiairement à ses instructions données à ce sujet lors de sa communication à la 4^{ème} réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du 20 mai 2026, il a souligné qu'au-delà des efforts considérables déployés par les pouvoirs publics et les équipes engagées sur le terrain, le succès de cette riposte repose également sur l'implication active, responsable et permanente des populations, en particulier de celles vivant dans les zones affectées ou exposées au risque de propagation de la maladie.

Le Président de la République exhorte, dès lors, nos compatriotes à coopérer étroitement avec les autorités sanitaires et administratives, à faciliter le travail des équipes de riposte, à observer avec la plus grande rigueur les mesures de prévention, notamment les règles d'hygiène, les gestes barrières et les recommandations des services de santé, ainsi qu'à signaler sans délai tout cas suspect ou tout décès présentant des signes compatibles avec cette maladie.

« La maladie à virus Ebola ne doit en aucun cas être banalisée ni faire l'objet de rumeurs ou de désinformation susceptibles de compromettre les efforts engagés. Notre vigilance collective, notre discipline et notre sens de la responsabilité constituent les meilleurs remparts contre sa propagation », a - t - il précisé.

A cet effet, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement ainsi que le Gouverneur militaire de la province de l'Ituri ont été instruits d'intensifier, de manière continue et coordonnée, les actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation de la population, avec le concours des autorités politico-administratives, des leaders communautaires, des responsables religieux, de la société civile et de tous les relais d'opinion des zones concernées.

Il leur appartient de veiller à une communication de proximité, fondée sur des informations fiables, afin de renforcer l'adhésion des communautés aux mesures de riposte, de combattre la désinformation et de préserver efficacement la santé de nos populations.

Un rapport sur la mise en œuvre des présentes instructions devra être présenté à chaque réunion du Conseil des Ministres par le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, dans le cadre de son point hebdomadaire, afin de rendre compte de l'évolution de la situation ainsi que des actions de sensibilisation menées au moyen des canaux de communication les plus appropriés.



Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, est revenue sur le rapport d'étape de la Commission ad hoc sur la protection du patrimoine de l'Etat affecté au secteur de l'Education.**

Il en ressort que les travaux se déroulent à la Primature sur base d'une méthodologie comprenant notamment les descentes sur le terrain pour constats factuels et production d'un rapport à mi-parcours établissant la liste harmonisée du patrimoine spolié et la production du rapport final incluant le bornage actualisé, les conclusions sur la sécurisation foncière, la cartographie numérique et la base de données centralisée du patrimoine éducatif national.

Compte tenu de la complexité et du volume des contentieux déjà relevés, la Commission examine également les textes juridiques et réglementaires régissant la protection du patrimoine de l'État.

Sur un autre chapitre, **la Première Ministre a évoqué l'accélération du processus d'accès à l'eau et à l'électricité.** Malgré les progrès accomplis, de nombreuses parties du territoire national restent insuffisamment desservies en eau potable et en électricité, en particulier dans les provinces les plus enclavées.

En conséquence, la Première Ministre a instruit le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, en concertation avec le Vice-Premier Ministre en charge de l'Économie, le Ministre d'Etat en charge du Développement Rural, le Ministre des Finances, le Vice-Premier Ministre en charge du Budget, la REGIDESO, l'ANSER et les autres opérateurs concernés, de lui soumettre, dans un délai de trente (30) jours, une proposition gouvernementale pour l'équité territoriale, visant à assurer une première desserte intégrée en eau potable et en électricité dans les territoires les plus enclavés.

Cette initiative n'a pas vocation à se substituer à celles déjà engagées par le Gouvernement en matière d'accès aux services essentiels. Elle viendra au contraire les compléter, les renforcer et mieux les articuler. Son ambition demeure qu'aucune province de la République ne demeure durablement sans premier accès à ces services essentiels, la Tshuapa et le Sankuru constituant les provinces pilotes de cette initiative.



La proposition précisera les localités prioritaires, les solutions techniques retenues, le calendrier de mise en œuvre, le coût des investissements, les modalités de financement ainsi que les partenariats susceptibles d'être mobilisés afin que les premières actions puissent être engagées, dès la validation de ladite initiative et ce, en interaction avec les programmes existants tels que le PDL-145T, ainsi que les engagements pris par la République dans le cadre des Compacts de l'eau et de l'électricité.

La Première Ministre a fini sa communication en évoquant l'état d'avancement du processus de retrait de la République Démocratique du Congo de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI). Sous la coordination technique de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF), la Task Force nationale a transmis dix (10) rapports de progrès ayant servi de base aux échanges techniques avec le GAFI.

La session plénière du GAFI tenue à Paris en juin 2026 a formellement reconnu que notre pays avait exécuté, de manière largement satisfaisante, l'ensemble des vingt-trois (23) actions du plan prescrit. Ce résultat remarquable, obtenu en moins de quatre années, témoigne de la cohérence et de la continuité de l'action réformatrice du Gouvernement.

La prochaine étape décisive sera la mission à Kinshasa des experts du GAFI, prévue en août 2026, qui permettra d'apprécier l'effectivité et la pérennité des réformes ainsi que le maintien de l'engagement politique du Gouvernement. Une conclusion favorable devrait conduire, lors de la session plénière d'octobre 2026, au retrait de la RDC de la liste grise.

Ce retrait renforcerait la crédibilité et l'attractivité de notre pays, tout en consolidant les efforts du Gouvernement en matière de gouvernance financière et de lutte contre les flux financiers illicites.

Les membres du Gouvernement ont été invités à demeurer pleinement mobilisés afin d'assurer une préparation optimale de la mission des experts du GAFI, notamment par le renforcement de la coordination entre les institutions concernées et par l'appui résolu aux activités opérationnelles du FOLUCCO dont l'effectivité sera scrutée par les évaluateurs au titre de la pérennisation des acquis.



Les Ministres concernés ont été appelés à assurer, avec la CENAREF et le FOLUCCO, sous la coordination du Ministre des Finances, une préparation optimale de la mission.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *La visite du Président Burundais à Kinshasa, sur invitation du Président de la République, une présence qui témoigne de la proximité entre les deux pays comme signe de l'excellence des relations de bon voisinage ;*
- *Le soutien de la population à l'équipe nationale, les Léopards Football qui défend les couleurs de la République Démocratique du Congo à la Coupe du monde 2026.*

Sur le plan politique, le point a été fait sur les séances de travail organisées dans le cadre de la stabilité des Institutions provinciales avec :

- *Les membres du bureau de l'Assemblée Provinciale du Kongo Central ainsi quelques élus provinciaux sur le conflit autour de la composition du bureau et la clôture de la session ordinaire de mars 2026 ;*
- *Et les membres des bureaux des Assemblées Provinciales du Haut-Lomami, du Maniema et du Kasai oriental ainsi que certains Députés provinciaux, auteurs des motions et pétitions contre les membres des bureaux de leurs Assemblées provinciales respectives.*

Il a été question de rappeler la stricte application de l'instruction du Chef de l'Etat sur la stabilité des institutions provinciales.

Dans un autre chapitre, le Conseil a été informé de la fin de la formation du premier groupe de 720 nouvelles recrues de l'Ecole de Police de Kasangulu dans le Kongo-central qui s'appêtent à rejoindre leurs postes d'affectation après neuf mois d'une formation intense. Ces nouveaux effectifs vont renforcer les rangs des forces de l'ordre.



Dans la continuité de ces efforts, le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières va officiellement lancer, le 02 juillet 2026 à l'Ecole de Police de Kapalata dans la province de la Tshopo, la formation initiale de 1.600 nouvelles recrues. Ce cycle, qui débute au cours du second semestre 2026, marque une nouvelle étape dans la modernisation de notre police.

Il a terminé son rapport en faisant le point sur la situation aux frontières et en information le Gouvernement de l'organisation du Salon international de la sécurité intérieure et de la défense dénommé « Kimia 1 » sous le thème : « *L'avenir de la sécurité en Afrique : Drones, Robotique, Intelligence Artificielle et Véhicules Autonomes* » du 1^{er} au 3 décembre 2026 à Kinshasa.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

De son côté, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a brossé la situation opérationnelle et sécuritaire en revenant spécifiquement sur les détails concernant les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri.

Il a indiqué que les attaques menées par des troupes de la coalition RDF/AFC/M23 contre nos positions ont été systématiquement repoussées et mises en échec par nos Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).

Grâce aux efforts consentis par nos Forces de Défense et de Sécurité déployées dans le territoire de Beni, il a été enregistré la libération de plusieurs civils pris en otage par les terroristes ADF/ISCAP.

Dans le souci de restaurer durablement la paix et la sécurité dans la zone impactée par le phénomène Mobondo, l'opération Ngemba menée au niveau du triangle Kongo Central – Kinshasa – Grand Bandundu est passée de la phase d'intervention à celle de la stabilisation, marquée par la suspension des actions coercitives au profit de la sensibilisation.

C'est dans ce contexte que l'Etat-Major Général a réceptionné officiellement les armes remises par l'ex-milice Mobondo, acte marquant une étape décisive dans la neutralisation du phénomène Mobondo grâce à la campagne de désarmement lancée par le Président de la République, Commandant Suprême des FARDC.



Il a, enfin, rassuré que les unités de nos Forces armées demeurent en alerte et font preuve de bravoure et de professionnalisme sur tous les fronts pour protéger nos compatriotes et défendre la patrie contre l'ennemi.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant comme invité, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a fait le point sur les développements de la conjoncture économique du pays.

Il a indiqué que l'environnement économique intérieur reste globalement stable dans un contexte marqué par une inflation hebdomadaire contenue et une appréciation du Franc Congolais sur le marché des changes.

Au cours de la troisième semaine du mois de juin 2026, il s'est observé un léger ralentissement du rythme de formation des prix intérieurs. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,19% contre 0,20% la semaine précédente. Le taux d'inflation s'est établi à 4,6 % en cumul et 2,8 % en glissement annuel, contre respectivement 4,1% et 8,5% à la même période de l'année précédente.

A la clôture du 19 juin 2026, le taux de change s'est fixé à 2.240,00 CDF sur le marché interbancaire et à 2.295,84 CDF sur le marché parallèle, correspondant à une appréciation hebdomadaire de la monnaie nationale de 2,31% et 1,69% respectivement. En rythme annuel, le Franc Congolais s'est déprécié de 2,62% à l'interbancaire et s'est apprécié de 0,63% au parallèle.

Les cours mondiaux des principaux produits de base intéressant l'économie Congolaise (cuivre, or, cobalt, etc.) se sont globalement bien comportés.

Considérant les facteurs de risques sur le plan externe et interne, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a formulé une série de recommandations ciblant les politiques monétaire et budgétaire.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.4. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 08 au 23 juin 2026.

Au cours de cette période, le mécanisme national de veille humanitaire a enregistré plusieurs alertes notamment sur l'impact humanitaire de la maladie à virus Ebola caractérisé par le besoin en assistance alimentaire d'urgence pour plus de 1,5 million de personnes qui vivent dans 69 sites des déplacés internes répartis à travers l'ensemble de la province. Cette situation est aggravée par l'insuffisance de l'accès à l'eau potable et aux latrines.

Par ailleurs, elle a fait le rapport au Gouvernement des interventions faites en faveur des populations affectées ainsi que des assistances en vivres et articles non alimentaires apportés notamment à 3.148 ménages de la province du Tanganyika et à 1.915 autres dans le Haut-Uélé.

Dans le cadre de la riposte contre la Maladie à Virus Ebola en Ituri, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, poursuit la mise en œuvre des mesures de protection et de prise en charge des enfants dont les parents sont affectés ou décédés de MVE, ainsi que l'accompagnement des familles vulnérables.

Le Gouvernement reste mobilisé pour la mise en œuvre urgente d'actions coordonnées et plus efficaces pour renforcer sa réponse humanitaire.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.5. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation de la 17^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola.

Au 24 juin 2026, le cumul est de 1.155 cas confirmés dont 304 décès parmi les cas confirmés, soit une létalité de 26,3%. Au cours de la même journée, 16 patients ont été déclarés guéris, portant le cumul à 138 guéris tandis que 326 malades sont pris en charge dans les Centres de Traitement Ebola (CTE).



Les actions de riposte sont en cours et tiennent compte de la surveillance épidémiologique, du suivi rigoureux, de l'investigation rapide des alertes ainsi que la prise en charge de malades dans le but de stopper la chaîne de propagation.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a évoqué certaines mesures de santé publique exécutoires découlant du Plan de préparation et de réponse « *Une santé* » à la maladie à virus Ebola, lesquelles ont été entérinées dans son Arrêté ministériel. Il s'agit :

- **Pour les cas contacts** : Toute personne identifiée comme cas contact d'un cas confirmé ou probable de la MVE est soumise à une surveillance sanitaire active pendant une période de vingt et un (21) jours à compter de la date de sa dernière exposition. Durant cette période, tout déplacement national ou international est interdit, sauf autorisation expresse délivrée par le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ou son délégué ;
- **Pour les Personnels de santé revenant des zones affectées** : Tout personnel ayant participé aux activités de riposte contre la MVE dans une zone affectée est soumis à une surveillance sanitaire obligatoire de 21 jours après son retour. Durant cette période, tout déplacement international est interdit, sauf autorisation préalable du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ou de son délégué ;
- **Pour toute personne ayant séjourné dans une province affectée par l'épidémie** ne peut effectuer un voyage international qu'après avoir observé une période minimale de 21 jours en dehors de la province concernée. En outre, tout passager empruntant un vol international est tenu de remplir préalablement le formulaire de santé publique délivré par le Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF).

Par ailleurs, le Plan transfrontalier de riposte de 90 jours entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda a été officiellement lancé. Il vise à renforcer la coordination bilatérale de la riposte, avec comme principales priorités la mise en place et le renforcement des capacités conjointes de laboratoire, ainsi que l'amélioration des dispositifs de prise en charge clinique des cas.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.6. Note d'information relevant du secteur des Sports et Loisirs

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a, au nom du Ministre des Sports et Loisirs en mission, a fait le point au Conseil de la participation de l'Equipe nationale « les Léopards A Messieurs » à la Coupe du Monde FIFA 2026.

A la lumière des résultats de deux premiers matchs livrés respectivement contre le Portugal et la Colombie, les perspectives de qualification demeurent réelles et entièrement dépendantes du résultat de la troisième rencontre face à l'Ouzbékistan. Et nos fauves sont plus que déterminées à relever ce défi.

Les services compétents du Ministère des Sports et Loisirs assurent un suivi permanent de l'évolution de la compétition en étroite coordination avec la délégation officielle présente sur place. Une communication régulière sera assurée afin d'informer le Gouvernement de l'évolution des résultats, du classement final de notre équipe à l'issue de cette phase de groupes ainsi que des éventuelles étapes ultérieures de la compétition.

Le Gouvernement demeure pleinement mobilisé aux côtés de nos Léopards afin de leur assurer l'accompagnement institutionnel nécessaire et de soutenir les efforts de tous les Congolais y compris la diaspora mobilisés autour de notre Sélection nationale pour une victoire dans la nuit du samedi 27 à dimanche 28 juin 2026.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant du Plan

Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement a présenté le rapport d'examen national volontaire des Objectifs de Développement Durables (ODD).

Il souligne que la RDC met en œuvre l'Agenda 2030 dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, humanitaires et de crise mondiale de l'aide publique au développement. En dépit de cette situation, notre pays progresse inlassablement dans la mise en œuvre des ODD, avec des résultats encourageants. Plusieurs réformes engagées ont permis d'améliorer le bien-être et de réduire des inégalités, tel qu'il ressort des données les plus récentes.



Le pays a considérablement élargi les filets de protection sociale, notamment en élargissant le système contributif de sécurité sociale à l'ensemble des agents publics et en assurant la mise en œuvre progressive de la couverture sanitaire universelle.

Dans le secteur de l'éducation, il ressort un renforcement de la gratuité de l'enseignement de base. Plus de 21,6 millions d'enfants ont fréquenté l'école primaire en 2023-2024 contre 14,7 millions en 2019-2020. Entre 2019 et 2024, le Taux Brut de Scolarisation est passé de 107,3% à plus de 120%, traduisant ainsi l'efficacité du système éducatif à scolariser les enfants en âge requis et des enfants plus âgés qui rattrapent leur retard après des années de déscolarisation.

Dans la même lancée, le Rapport indique que des efforts notables ont été réalisés dans l'allocation des dépenses à chaque enfant scolarisé. Entre 2018 et 2024, le montant alloué à chaque enfant a été multiplié par 4, passant de moins de 22 USD par élève en 2018 à 83,4 USD par enfant scolarisé en 2024. Des avancées sont constatées aussi en ce qui concerne l'égalité des sexes, notamment en termes d'accès des femmes aux postes de responsabilité.

Toutefois, si ces progrès demeurent encourageants, l'engagement du Gouvernement a été réitéré pour que des réformes, interventions et actions prévues dans la feuille de route soient accélérées afin de continuer à réduire les écarts importants entre les niveaux actuels et les cibles des ODD mais aussi de renforcer l'encrage local du développement durable.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.8. Note d'information relevant secteur de l'Education Nationale

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a fait le point des innovations introduites pour la session ordinaire de la 59^{ème} édition de l'Examen d'Etat et du jury national du cycle court édition 2026.

Il s'agit d'abord de l'optimisation du processus de correction de l'examen d'Etat à travers l'extension des centres de scannage des items dans de nouvelles provinces éducationnelles, à savoir : *Tshikapa, Gemena, Butembo et Kisangani* en sus de Lubumbashi et Mbuji-Mayi, qui étaient déjà connectées au centre de correction de Kinshasa.



Grâce à cette optimisation, l'objectif est fixé pour une publication des premiers résultats dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures, pour une période complète de publication n'excédant pas deux (2) semaines à l'échelle nationale. Ce calendrier resserré marque une avancée déterminante dans la rapidité, la régularité et la transparence de la proclamation des résultats de l'examen d'État.

Ensuite, il y a la première digitalisation de la collecte des présences des candidats dans les centres d'examen et de la transmission des résultats scolaires (E80 - points hors session et E13 - points scolaires).

Il y a aussi, de la digitalisation de l'inscription des élèves au TENASOSP et de la première émission des certificats d'orientation scolaire numériques. Et enfin, il y a la généralisation du e-Diplôme aux sessions antérieures (à partir de 2008).

Ces innovations marquent ainsi une étape décisive dans la modernisation et la sécurisation du système éducatif Congolais. Elles permettent désormais une gestion intégrée, sécurisée et traçable de l'ensemble du processus de l'examen d'État, de la collecte des données jusqu'à la certification, et positionnent durablement notre pays parmi les nations africaines les plus avancées en matière de gouvernance éducative fondée sur la donnée, la transparence et l'efficacité.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.9. Note d'information relevant du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a, quant à lui, informé le Conseil de la situation des projets relevant de son secteur sous financement de la Banque Mondiale affectés par l'occupation de certains territoires par la coalition M23/AFC/RDF dans l'Est du pays.

En effet, le Gouvernement met en œuvre un projet de 5 ans et demi placé sous la tutelle de son Ministère dénommé : « *Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL)* », allant du 1^{er} février 2023 au 30 juin 2028

La zone du projet étant constituée des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, l'occupation de certaines parties de ces deux provinces par l'agression du Rwanda et ses alliés de AFC/M23 affecte la mise en œuvre dudit projet et conduit à des changements et à des adaptations dont les détails ont été portés à la connaissance du Gouvernement.



Ainsi, il a été listé et expliqué l'état des projets annulés ou suspendus suite à l'occupation rwandaise, ceux dont les contrats étaient soit à risque de suspension, soit déjà suspendus mais récupérés pour poursuite des travaux. Des options en discussion avec la Banque Mondiale pour éviter la perte de ces ressources ont été aussi évoquées et des recommandations ont été faites au Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.10. Note d'information relevant du secteur de l'Environnement

La Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a informé le Conseil de l'accession de la République Démocratique du Congo à la Co-Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), mandat 2026-2028 et de la nécessité de renforcer son dispositif diplomatique.

Elle a indiqué que l'exercice de cette responsabilité par notre pays revêt une importance particulière, d'autant plus qu'il abritant plus de 50% des forêts du Bassin du Congo ainsi que les plus importantes tourbières tropicales du monde.

Cette Co-Facilitation constitue une opportunité exceptionnelle pour notamment :

- Renforcer le leadership régional et international de la RDC sur les questions relatives au climat, aux forêts, à la biodiversité et aux ressources en eau ;
- Positionner durablement le Bassin du Congo au cœur des négociations internationales sur le climat et le développement durable ; et
- Renforcer la mobilisation des ressources financières en faveur des programmes structurants nationaux, notamment le Programme National de Foresterie « La Forêt, c'est Nous », le Couloir Vert Kivu-Kinshasa, la restauration des paysages forestiers et les mécanismes de paiements pour services environnementaux.

La Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a motivé la nécessité de la mise en place d'une Task Force multisectorielle d'appui à la Co-Facilitation ainsi que d'autres initiatives y relatives.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.11. Note d'information relevant du secteur des Infrastructures

Le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a présenté, à l'attention du Conseil, une note d'information à deux volets :

1° Projet de réhabilitation et d'aménagement de l'Échangeur de Limete, carrefour stratégique de Kinshasa, conçu comme un nœud vital pour la redistribution des flux de circulation tant qu'il facilite la connexion entre les axes Nord-Sud et Est-Ouest, agissant comme le cœur battant de la mobilité urbaine dans cette partie de la capitale.

Sa réhabilitation s'inscrit en parfaite synergie avec les autres travaux de voirie en cours, contribuant à la fluidification du trafic et au développement harmonieux de notre ville.

Sur le plan économique, il favorisera la création d'emplois et dynamisera le commerce local, tout en permettant l'organisation d'événements internationaux grâce à sa proximité avec la Foire Internationale de Kinshasa. Du point de vue culturel, il deviendra un espace dédié aux manifestations artistiques et au rayonnement de l'identité Congolaise. Et sur le plan touristique, il constituera une attraction majeure pour les visiteurs nationaux et internationaux.

Les six phases de mise en œuvre de ce projet, son financement ainsi que les options de gestion ont été expliqués dans les détails.

2° Projet de modernisation des plaques d'immatriculation administratives sécurisées.

Le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a expliqué que cette modernisation est une avancée stratégique qui passe par la création d'une Base Nationale Sécurisée. Elle garantit une traçabilité complète et fiable de l'ensemble du parc automobile de l'État, tout en permettant un contrôle rigoureux et individualisé de chaque utilisateur.

Ce dispositif vise à renforcer la sécurité et la transparence dans la gestion du parc automobile de l'État grâce à l'intégration de technologies innovantes assurant l'authenticité et empêchant toute fraude ou duplication. L'objectif est d'améliorer la visibilité et la discipline administrative, tout en valorisant l'image de l'État à travers une cohérence visuelle et opérationnelle.



La mise en œuvre de ce projet, a – t – il insisté, est un levier essentiel pour la modernisation, la transparence et la protection du patrimoine public. Ce qui s'inscrit pleinement dans la vision du Président de la République pour une gestion efficace et sécurisée des biens de l'État.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.12. Note d'information relevant du secteur de la Culture

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a entretenu le Conseil de la désignation de la République Démocratique du Congo comme Pays d'honneur à la Biennale de Dakar (Dak'Art), l'un des plus prestigieux rendez-vous internationaux consacrés à l'art contemporain africain et mondial.

Elle a indiqué que cette distinction majeure constitue une reconnaissance internationale du rôle historique, de la vitalité créatrice et de l'influence croissante de la République Démocratique du Congo dans le paysage culturel africain et international.

Cette désignation offre à notre pays une opportunité de renforcer son positionnement culturel et diplomatique sur les scènes africaine et internationale ; de promouvoir les industries culturelles et créatives nationales comme secteur porteur de croissance et d'emplois ; d'attirer de nouveaux partenariats culturels, institutionnels et économiques ; et de consolider son image et son attractivité à travers la valorisation de son patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi que de sa création contemporaine.

Le point a été fait quant aux démarches nécessaires devant aboutir à la définition des modalités de participation de la RDC et aux ambitions culturelles de notre pays, ainsi qu'aux dispositions envisagées pour la préparation de cet événement culturel majeur.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé les relevés de décisions prises lors de la 92^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 12 juin 2026.



IV. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (03) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur des Infrastructures et Travaux Publics

Le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a soumis au Conseil, pour examen et approbation, trois dossiers.

1° Proposition d'adhésion de la République Démocratique du Congo à la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (AIIB)

Cette adhésion permettra de mobiliser des ressources financières substantielles et ouvrir de nouvelles perspectives pour des grands projets d'infrastructures susceptibles de soutenir la croissance et de renforcer notre position sur le marché financier mondial. Car, le développement de notre réseau d'infrastructures de base exige des financements massifs à long terme.

2° Sollicitation d'Avis favorable du Gouvernement et autorisation d'engagement du processus d'accès aux financements concessionnels japonais destinés au projet de modernisation de l'Avenue de l'Université (section Boulevard Sendwe-Intendance - Unikin) et de construction d'un échangeur au Rond-point Ngaba, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Directeur des Transports Urbains de Kinshasa (PDTK)

Le financement du projet est envisagé sous forme de prêt concessionnel du Gouvernement japonais. Ce mécanisme présente plusieurs avantages stratégiques notamment en termes de taux d'intérêt préférentiels, de maturité longue durée et adaptée aux infrastructures publiques, et de conformité aux standards internationaux de gestion de projet.

3° Projet intégré de Tramways de Kinshasa

Il s'inscrit dans cette vision de transformation structurelle de notre capitale visant à doter la ville d'un système moderne de transport de masse, capable de répondre durablement aux défis de mobilité urbaine.

Ce projet porte sur le développement progressif d'un réseau structurant de transport urbain de masse, constitué de sept (7) lignes de tramway, pouvant desservir plusieurs corridors stratégiques de Kinshasa générant ainsi des impacts positifs importants sur le plan économie, social et environnemental.



Pour ces trois dossiers, le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a formulé des recommandations au Gouvernement et identifié les prochaines étapes.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces dossiers.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE QUATRE (04) TEXTES

V.1. Projet de Loi relevant du secteur de la Justice

Au nom du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux en mission, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Loi portant lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo.

Intervenant sur le fondement des articles 67, 122 point 6, 123 et 215 de la Constitution de la République Démocratique du Congo, ce texte entend renforcer la lutte contre la corruption et les infractions y assimilées et assurer la plus large extension possible du champ d'application qu'il est appelé à couvrir.

Il renforce la fonction dissuasive de la peine et s'articule autour de trois axes majeurs qui sont : (i) *la prévention*, (ii) *la détection* et (iii) *la répression et procédure*.

Ce projet de Loi innove en intégrant la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs illicites comme étapes cruciales. Il impose également aux entreprises du secteur privé l'obligation de mettre en place le dispositif anticorruption en leur sein et prohibe les pratiques comptables opaques.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

V.2. Projets de textes relevant du secteur de l'Entrepreneuriat

Le Ministre de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises a soumis au Conseil, pour examen et adoption, trois (03) textes :

- **Projet d'Ordonnance portant institution du Programme Présidentiel pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat des Jeunes, dénommé : « *Debout-Jeunes Congolais*. »** Il est composé de trois axes, à savoir : *Formation professionnelle*, *Emploi et Egalité de chances* et *Entrepreneuriat*. Son objectif principal est l'amélioration de l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes.



- **Projet d'Ordonnance portant création du Comité national de mise en œuvre et de suivi du Programme Présidentiel pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat des Jeunes, dénommé : « *Debout-Jeunes Congolais*. »** Il a pour missions notamment : *de définir la vision nationale et les priorités stratégiques en matière d'emploi et d'entrepreneuriat des Jeunes ; de fixer les objectifs à court, moyen et long termes, en cohérence avec les politiques publiques et les plans nationaux en matière d'emploi et d'entrepreneuriat des Jeunes ; et d'orienter les mécanismes de financement de l'emploi et de l'entrepreneuriat des Jeunes.*
- **Projet du Décret portant institution du Concours National des Plans d'Affaires Simplifiés (CONAPAS).** Il vise notamment à *donner l'opportunité à tous les Congolais d'entreprendre ; à créer d'innombrables emplois directs et indirects ; à réduire le taux du chômage et de pauvreté ; à favoriser l'éclosion d'une classe moyenne Congolaise ; et à assainir le climat des affaires par des avantages fiscaux accordés aux sociétés nouvellement créées.*

Après débats et délibérations, ces projets de textes ont été adoptés.

Commencée à 15h40', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h50'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA
Ministre de l'Economie Numérique

